

*Article 43 du Règlement***L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE****L'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA QUESTION DES FRAUDES ET DES DÉTOURNEMENTS PAR ORDINATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une affaire très urgente. A la suite de la découverte récente d'un vol par ordinateur d'au-delà de 10 millions de dollars à Los Angeles, et comme on prévoit que les fraudes par ordinateurs atteindront chaque année plus de 300 millions de dollars, et qu'en outre, Donn Parker, autorité mondiale en matière de crimes par ordinateurs, a déclaré que les mesures de sécurité n'ont pas marché de pair avec les énormes progrès techniques réalisés, je propose, avec l'appui du député de Portage (M. Masniuk):

Que ce très grave problème soit renvoyé au comité permanent concerné pour qu'il l'étudie et veille à ce que les mesures de sécurité voulues soient prises pour qu'on puisse découvrir toutes les fraudes et les détournements de fonds par ordinateurs dans les ministères de l'État qui font usage de 18 grands ordinateurs.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHERIES**LE PROGRAMME D'ASSURANCE DES BATEAUX DE PÊCHE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Le 10 octobre, j'ai demandé au ministre des Pêches et de l'Environnement pourquoi son ministère allait se retirer du secteur lucratif que sont les assurances des bateaux de pêche. Les raisons invoquées par le ministre, dans sa réponse, pour justifier la désétatisation de ce programme en vigueur depuis 1954 ne m'ont pas satisfait.

A la fin du mois d'octobre, les représentants de tous les mouvements des pêcheurs de Nouvelle-Écosse ont manifesté une solidarité rare lors de la deuxième conférence annuelle des pêcheries de Nouvelle-Écosse...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député doit présenter sa motion.

M. Hogan: Ma motion, la voici: Vu que les pêcheurs de Nouvelle-Écosse ont voté à l'unanimité pour que le gouvernement fédéral continue à assurer leurs bâtiments de pêche, je propose, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour):

● (1412)

Que le ministre des Pêches et de l'Environnement révise cette décision qui est inacceptable pour les pêcheurs de Nouvelle-Écosse.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI**DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Étant donné, monsieur l'Orateur, que ce que le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré hier soir devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, n'est pas de nature à enrayer la tendance à la hausse du chômage que nous observons actuellement, je propose, avec l'appui du député de Pontiac (M. Lefebvre)

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration fasse aussitôt que possible une déclaration à l'appel des motions afin de rassurer les Canadiens qu'il n'y aura pas de hausse rapide du chômage.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES**LES MESURES PROPRES À RÉGLER LE CONFLIT PATRONAL-SYNDICAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le ministre des Postes (M. Lamontagne) a répondu ce qui suit à une question que lui a posée le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) le 31 octobre 1978, comme le rapporte le hansard à la page 637:

Selon les nouvelles que j'ai reçues, les postiers seraient retournés au travail et seraient plus efficaces que jamais.

Étant donné que tel n'est pas le cas puisque dans certaines régions le pourcentage de courrier trié a diminué de moitié comparativement à ce qu'il était le mois dernier, et étant donné que la tension monte, ce qui démoralise les employés, avec l'appui du député de Brandon-Souris, je propose:

Que le ministre des Postes s'entretienne sur-le-champ avec les représentants de l'Association des officiers des postes du Canada pour tenter de mettre un terme à cette situation inacceptable parce que la création d'une société de la Couronne ne dissipera pas l'amertume que ressentent les postiers loyaux, et notamment les cadres.

M. l'Orateur: Pour mettre une motion de ce genre en délibération, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?